

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FÉVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le lundi vingt-deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, Adjoint, M. Olivier DAVID, MM Fabrice WEBER et Emmanuel PLASSON, Mmes Lucie LECOLLOEC et Paule ELIE, MM Patrice ROMERO et Claude LEMARCHAND (arrivée : 19 h 08)

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN
Mme Danièle BISSON qui donne pouvoirs à M. Éric LEMBO et Mme Marie-Annick VATZ (uniquement pour le vote du Compte Administratif)
Mme Assma GELÉ qui donne pouvoirs à Mme Marie-France PICHARD

Était absent : Franck BAILLEUL

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue Secrétaire par douze voix pour et deux abstentions (Mme ELIE et M. ROMERO).

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget de la commune et des budgets annexes : Eau / Assainissement, CCAS, Caisse des Ecoles et lotissement du Centre Bourg dit « Lotissement Les Égronnières » :

Budget de la Commune (unité monétaire : €)			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat exercice précédent	0.00	Résultat exercice précédent	- 398 901.56
Total des dépenses (D)	1 029 391.96	Total des dépenses (D)	304 529.64
Total des recettes (R)	1 299 598.81	Total des recettes (R)	434 293.31
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	270 206.85	Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	129 763.67
Dépenses cumulées (Fonct. + Invest. + résultat exercice précédent)	1 732 823.16	Recettes cumulées (Fonct. + Invest. + résultat exercice précédent)	1 733 892.12
Résultat cumulé : excédent			1 068.96

Budget Eau et Assainissement (unité monétaire : €)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat exercice précédent	270 760.03	Résultat exercice précédent	- 240 440.27
Total des dépenses (D)	194 727.50	Total des dépenses (D)	1 778 368.47
Total des recettes (R)	268 408.09	Total des recettes (R)	1 502 747.83
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	73 380.59	Résultat de l'exercice (R - D) : déficit	- 275 620.64
Dépenses cumulées (Exploitation. + Invest. + résultat exercice précédent)	2 213 536.24	Recettes cumulées (Exploitation + Invest. + résultat exercice précédent)	2 041 915.95
Résultat cumulé : déficit			- 171 620.29

Budget du CCAS (unité monétaire : €)	
Section de fonctionnement	
Résultat exercice précédent	3 472.93

Total des dépenses (D)	10 678.25
Total des recettes (R)	12 603.66
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	1 925.41

Dépenses cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	10 678.25	Recettes cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	16 076.59
Résultat cumulé : excédent	5 398.34		

Budget de la Caisse des Ecoles (unité monétaire : €)

Section de fonctionnement

Résultat exercice précédent	2 266.94
Total des dépenses (D)	16 552.95
Total des recettes (R)	16 758.50
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	205.55

Dépenses cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	16 552.95	Recettes cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	19 025.44
Résultat cumulé : excédent	2 472.49		

Lotissement du Centre Bourg (unité monétaire : €)

Section d'exploitation

Section d'investissement

Résultat exercice précédent	234 773.38	Résultat exercice précédent	0.00
Total des dépenses (D)	0.00	Total des dépenses (D)	0.00
Total des recettes (R)	0.00	Total des recettes (R)	0.00
Résultat de l'exercice (R - D) :	0.00	Résultat de l'exercice (R - D) :	0.00

Dépenses cumulées (Exploitation. + Invest. + résultat exercice précédent)	0.00	Recettes cumulées (Exploitation + Invest. + résultat exercice précédent)	234 773.38
Résultat cumulé : excédent	234 773.38		

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal DÉCLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité RETIENT les entreprises suivantes :

- MOLLIERE pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de ventilation pour l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant de 5 080,00 € HT ;
- SUEZ LYONNAISE DES EAUX SAS pour les visites de surveillance et la maintenance des installations d'eau et d'assainissement, la rémunération forfaitaire annuelle du prestataire s'élevant à une somme de 4 320,00 € HT ;
- ENGIE INEO pour la maintenance des installations d'éclairage public, la rémunération forfaitaire annuelle s'élevant à la somme de 4 846,14 € HT ;
- VEOLIA EAU pour le relevé des compteurs d'eau potable et l'émission des factures pour une rémunération annuelle de 3 360,00 € HT.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASÉ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité RETIENT le Bureau d'études E.T.E. 45 pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du gymnase pour un montant de 20 400,00 € HT.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ÉTÉ 2016

Le centre de loisirs sans hébergement d'été sera organisé entièrement sur la commune du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention à intervenir entre la commune et l'UFCV Région Centre – Val de Loire pour un prix de la journée par enfant fixé à 25,50 €. A ce prix s'ajoutent les frais de restauration, d'entretien des bâtiments qui sont entièrement pris en charge par la commune.
- FIXE la participation des parents par jour et par enfant habitant la commune à 13,50 € et à 11,15 € à compter du deuxième enfant de la même famille ;
- ACCEPTE d'accueillir des enfants dont les parents sont domiciliés hors commune pour une participation financière de 25,50 € par jour et par enfant.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE – SCHÉMA DE MUTUALISATION

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce premier schéma permet de reprendre l'ensemble de la démarche de mutualisation construite depuis la création de la Communauté de communes en 2006 et d'avancer plusieurs pistes de réflexion pour la faire évoluer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ÉMET un avis favorable sur le schéma de mutualisation de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

TAXE DE SÉJOUR OU TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE APPLICABLES AUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE de ne pas instaurer sur son territoire de taxe de séjour ou de taxe de séjour forfaitaire applicable aux hébergements touristiques.

NUMÉRISATION DU CADASTRE NAPOLÉONNIEN ET DES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ÉTAT CIVIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ACCEPTE qu'une convention soit signée avec le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'opération menée par le Département pour la numérisation des registres paroissiaux, de l'état civil jusqu'en 1832 et des plans du cadastre napoléonien détenus par la commune.

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016**

Monsieur le Maire communique les chiffres qu'il a reçus de l'INSEE concernant les populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, à savoir :

Population municipale	: 1 472
Population comptée à part	: <u>35</u>
Population totale	: 1 507

- **Commission communale dédiée aux jeunes**

Monsieur le Maire rappelle qu'un questionnaire a été distribué aux 82 jeunes de la commune âgés de 10 à 15 ans. Il avait pour objectif de savoir s'ils souhaitaient s'investir dans la mise en place d'actions et de connaître le(s) secteur(s) d'activité qui les intéressai(en)t ?

Seuls douze d'entre eux ont répondu dont l'un a répondu qu'il ne souhaitait pas s'investir.

Devant le peu de réponses obtenues, les membres de l'assemblée DÉCIDENT de faire un courrier de rappel et de diffuser le questionnaire via le site internet de la commune.